

AFM - Audition publique

Mardi 27 mars 2007

- Bertrand Mason : deux petites secondes, le temps de me positionner.

- Excusez-nous, c'est la mise en place des aides techniques. Ce sont les travaux pratiques !

- Je vais me présenter. Je suis architecte. Je travaille au sein d'une collectivité territoriale, le conseil général de l'Hérault.

Je suis co-rapporteur du deuxième rapport droit aux vacances pour un tourisme pour tous auprès du conseil national du tourisme. Je travaille auprès de Catherine Bachelier dans le cadre de l'accessibilité.

Ma présentation sera un peu technique, elle dépasse un peu le champ de l'utilisateur.

Les conditions favorables à l'expression des besoins de la personne passent par une bonne connaissance des différentes déficiences, de leur évolution dans le temps.

La connaissance des déficiences passe par la théorie.

Une approche sensible du handicap, en gardant une certaine distance, pour mettre en confiance la personne interrogée, il est important que les techniciens qui auront à faire ces évaluations ne traitent pas l'individu uniquement du côté du médico-social, mais puissent instaurer une confiance et une proximité. Cela permettra à la personne handicapée, quand elle aura accepté son handicap, d'exprimer l'ensemble de ses besoins en toute confiance à l'évaluateur.

Ensuite, sera mis en place un projet de vie en accord avec la personne en prenant en compte ses ressources (plan de financement). Elles pourront avoir le confort d'usage nécessaire à leur autonomie.

Il est nécessaire, suite à la mise en place des aides techniques, d'effectuer une évaluation sur le retour du matériel, c'est-à-dire que l'on puisse quantifier l'apport sur l'autonomie en fonction de l'évolution des pathologies et de leur compensation par les aides techniques.

Cette évaluation est indispensable pour évaluer le résultat réel sur l'autonomie des personnes handicapées.

Cela passe aussi par une bonne analyse des besoins en prenant en compte l'évolution possible des déficiences dans le temps, pour éviter l'orientation des adaptations coup par coup.

Par exemple... Je pense que tu as ouvert le mauvais document !

Ce n'est pas un sketch !

Si je n'ai pas le document entier, ça va être compliqué...

J'en étais... Juste une petite différenciation... La déficience, la vie à domicile en ayant la qualité de vie, la personne devient acteur de son projet de vie, et non plus une personne assistée. Elle devient un citoyen à part entière, son environnement ne lui crée plus de barrière architecturale et sociale.

Une petite différenciation entre incapacité et handicap : la déficience peut être temporaire ou permanente. La déficience engendre l'incapacité qui peut être aussi temporaire ou permanente. L'incapacité se traduit par une limitation d'activité de la personne.

Le handicap est le résultat de la non-prise en compte des besoins spécifiques de la personne liés à leur déficience, qui peut être physique, mentale, psychique, sensorielle ou cognitive.

Pour mieux appréhender les besoins des personnes handicapées, voici quelques chiffres connus : 60 000 handicapés vivent en institution, 5 % en handicap mixte ou associé. 2,3 millions sont administrativement reconnus, c'est-à-dire handicap moteur représentant 60 % de la population handicapée. Le handicap visuel représente 3 à 400 000 aveugles, le handicap auditif représente 7 millions de sourds et malentendants. Le handicap psychique représente 600 000 personnes, soit 1 % de la population.

Le chiffre du marché des aides techniques : 23,1 millions de personnes déclarent avoir au moins une déficience. 5,4 millions de personnes déclarent utiliser des aides techniques. 1,2 million de personnes déclarent être appareillées au moyen d'une prothèse. 28,4 milliards d'euros sont versés en 2003 pour des prestations sociales liées au handicap.

- Je suis le gardien du temps, vous avez théoriquement encore deux minutes, voire trois.

Je pense que ces chiffres sont disponibles à l'heure actuelle, vous pouvez aller à l'essentiel de votre intervention.

- Les conditions de vie porteront sur les facteurs stricts indiqués. Ce sont des facteurs physiques, des facteurs psychologiques (motivation, aspiration), qui entrent en compte dans la compréhension de l'évaluation et des besoins.

Les facteurs environnementaux (habitat, transport).

La qualité de vie ne peut être évaluée que par la personne elle-même car elle intervient dans le domaine de l'inconscient. Elle ne peut se mesurer que par référence à la définition de la vie intime. Elle est intimement personnelle et variable. Le projet de vie prend en compte la qualité de vie de la personne handicapée.

L'intervention des équipes pluridisciplinaires permet de mettre en place la collaboration.

Les conditions favorables à l'expression des besoins passent par une bonne connaissance des différentes déficiences. Je l'ai dit tout à l'heure.

Au niveau de l'approche sensible, il est important que les techniciens qui ont à faire cette évaluation ne traitent pas l'individu... Excusez-moi.

Par exemple, une personne atteinte d'une maladie neuromusculaire. Il faut avec tout le tact possible lui proposer les aides techniques qui lui permettent de garder son autonomie malgré l'évolution de sa maladie, c'est-à-dire qu'il faudrait, dans le cadre de l'installation, un système de circulation vertical, par exemple un élévateur, privilégier l'installation d'une plate-forme élévatrice, un siège élévateur qui dans quelques années, ne pourra plus être utilisé de façon autonome. Donc on aura installé un système qui devra être changé, ou dont on devra se contenter avec une tierce personne, d'où un risque de chute ou de danger pour l'intervenant.

Conclusion : en résumé, des aides techniques ne sont des bons moyens de réaliser des projets de vie des plus aventureux. Aussi sophistiquées qu'elles soient, elles n'ont de valeur dans un contexte propre à l'individu, et non à la déficience.

Si les professionnels savent proposer des solutions pertinentes, l'utilisateur et son entourage familial reste le seul à pouvoir mesurer leur place réelle dans la vie.

Si on comprend les besoins des personnes handicapées, et qu'on les met en rapport avec le projet de vie, nous pourrions retrouver notre autonomie et affirmer notre citoyenneté.

Comme le disait Léon Blum, nous atteindrons l'un des buts des droits de l'homme, qui est de construire une société où chacun soit accepté tel qu'il est.

Excusez-moi pour les cafouillages de départ. Je suis à votre disposition pour répondre
Aux questions.